



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne Principale de commercialisation du Cacao 2018-2019

La campagne intermédiaire qui s'est achevée, confirme les résultats que nous avons observés déjà lors des campagnes précédentes en matière d'amélioration de la qualité. Ainsi, au 30 septembre 2018, le taux de cacao bien fermenté (grade 1 et grade 2) est de **94,49%** contre 95,00% pour la campagne 2016-2017.

Nous pouvons nous réjouir de l'application des bonnes pratiques agricoles par les producteurs ainsi que du dispositif de contrôle de la qualité à l'entrée des usines de conditionnement qui ont permis de réaliser des progrès supplémentaires en termes d'amélioration de la qualité marchande du cacao. En outre, grâce à l'application des nouvelles normes sur les impuretés du cacao, le cacao ivoirien présenté à l'exportation est pratiquement exempt de matières étrangères (le taux s'est stabilisé à 0,6% pendant ces 04 dernières campagnes) et enregistre un faible taux d'impuretés (Brisures : **1,6%** ; Crabots : **1,2%** ; Déchets : **0,6%**).

Malgré le taux de grainage du cacao particulièrement élevé du fait des aléas climatiques, le prix minimum garanti de 700 FCFA le kilogramme de la campagne principale a été maintenu, pendant la campagne intermédiaire 2017-2018 qui vient de s'achever.

Pour la campagne principale de commercialisation 2018-2019 du cacao, sont arrêtées les dispositions suivantes :

- La date du **01 octobre 2018** est retenue comme date d'ouverture de la campagne principale cacao 2018-2019 ;
- Le prix garanti aux producteurs, sur toute l'étendue est fixé à **750 francs CFA/Kg bord champ** pour le cacao bien fermenté, séché et trié ;
- Aucune réfaction n'est autorisée sur le prix d'achat garanti de **750 F CFA/Kg** quel que soit le niveau de grainage observé ;
- Le différentiel ramassage est fixé au barème à **80 F CFA/Kg** ;
- Le seul prix admis à l'entrée des usines de conditionnement (hors transport) est celui fixé au barème qui est de **830 F CFA/Kg** par kilogramme ;
- Le coût du transport du centre de collecte au port est calculé à partir de la table officielle de TKM (Tonne Kilométrique) diffusée par Le Conseil du Café-Cacao ;
- Le renforcement du dispositif opérationnel de contrôle pour le respect du prix garanti au producteur ;

.../...

C'est donc une rémunération additionnelle de **50 F CFA/Kg** que les producteurs percevront comparativement à la campagne principale précédente.

Nous invitons nos chers parents producteurs, à fournir du cacao de bonne qualité afin de redorer le label de l'origine ivoire.

Aux acheteurs de produits et aux exportateurs, il est demandé davantage de vigilance et de rigueur sur la qualité du cacao à acheter, mais aussi et surtout d'observer le strict respect du prix minimum garanti.

Bonne campagne principale cacao 2018-2019.

Fait à Abidjan, le 16 octobre 2018

LA DIRECTION GENERALE